

DÉPARTEMENT

CREUSE

—

ARRONDISSEMENT

AUBUSSON

—

Effectif du conseil
communautaire ou du
conseil syndical

63

—

Nombre de conseillers en
exercice

63

EPCI :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCHE ET
COMBRAILLE EN AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois d'avril à 8 heures 30 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes de Marche et Combraille en Aquitaine.

Etaient présents les conseillers communautaires ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

PERIGAUD Christian	MOUNAUD Patrick	D'HULSTER Eric
BERTHON Leilha	NOVAIS Manuel	BERGER Félix
HELION Jean-Pascal	CONCHON Jean-Claude	BOUGEROLLE Corinne
SUDI GUIRAL Françoise	VIRGOULAY Gina	DIONNET Christian
LE CORRE Caroline	LEGRAND Marc	WELZER Jean-Paul
NORE Mickaël	PICAUD Thierry	CHEFDEVILLE Sébastien
LEFORT Marie-Noëlle (suppléante de M. FERRIER Daniel)	BOUDINEAU Thierry	MORANÇAIS Patrice
MONTAGNE Sandrine	MOUCHONNET Gérard	LAVEDRINE Alain
DESCHAMPS Camille	SPAGGIARI Laurence	PINLON Catherine
BONNOT Marie-Claire (suppléante de M. SIMONET Brice)	MONTEIL Philippe	ROULLAND René
BRUN Angéline	CHANUDET Florian	BRUNET Maryline
YVERNAULT Agathe	SAINT-ANDRÉ Anne (suppléante de M. MAZET Michel)	TRIMOULINARD Hervé
JOUANDEAU Christian	LAGORSSE Christelle	BREUIL Elodie
PERRIER Serge	SABY Christian	GUYONNET Gérard

BOUCHET Emilie	SCHMIDT David	GLOMOT Laurent
COTENTIN Muriel	GAILLARD Myriam	DUBSAY Jean-Claude
DÉPÊCHE Mireille	PINTON Pascal	ALOUCY Michèle
LEGRAND Jean-Luc	DESGRANGES Roland	GRANGE David
PARROT Oriana	VIALTAIX Marina	FAUCHER Pierre
CARTON Christian	GEAIX Geneviève	
RICHIN Denis	NICOLAON Michel	

Pouvoir : M. JAMOT Thierry donne pouvoir à M. TRIMOULINARD Hervé, M. FAUCONNET Alain donne pouvoir à M. DIONNET Christian.

Absents excusés : 0

Absents¹ : 0

1. Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie, relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

Mme PARROT Oriana a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Gérard GUYONNET prend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **61** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : M. Félix BERGER et M. Florian CHANUDET.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :38
- f. Majorité absolue :20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
NORE Mickaël	25	Vingt-cinq
BERTHON Leilha	4	Quatre
MORANÇAIS Patrice	2	Deux
MOUNAUD Patrick	2	Deux
LAVEDRINE Alain	2	Deux
BOUCHET Emilie	1	Un
GAILLARD Myriam	1	Un
MONTEIL Philippe	1	Un

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur **Mickaël NORE** a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. NORE Mickaël élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 5 le nombre des vice-présidents du conseil.

Une suspension de séance est demandée à 9h50 et la reprise de la séance a lieu à 10h20.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue ⁴ : 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHON Leilha	19	Dix-neuf
MORANCAIS Patrice	10	Dix
GAILLARD Myriam	3	Trois
DEPECHE Mireille	1	Un
DESGRANGES Roland	1	Un
LAVEDRINE Alain	1	Un
CARTON Christian	1	Un
MONTEIL Philippe	1	Un
WELZER Jean-Paul	1	Un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 54
- f. Majorité absolue ⁴ : 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHON Leilha	44	Quarante quatre
MORANÇAIS Patrice	6	Six
GAILLARD Myriam	2	Deux
MOUCHONNET Bernard	1	Un
GRANGE David	1	Un

² Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Leilha BERTHON a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 43
- f. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGE David	19	Dix-neuf
BOUCHET Emilie	7	Sept
ROULLAND René	7	Sept
RICHIN Denis	3	Trois
LEGRAND Jean-Luc	2	Deux
LAVEDRINE Alain	2	Deux
MONTEIL Philippe	1	Un
PINLON Catherine	1	Un
VIALTAIX Marina	1	Un

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 20
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 42
- f. Majorité absolue ⁴ 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGE David	28	Vingt-huit
RICHIN Denis	7	Sept
ROULLAND René	2	Deux
BOUCHET Emilie	2	Deux
PINLON Catherine	1	Un
LAVEDRINE Alain	1	Un
TRIMOULINARD Hervé	1	Un

³ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. David GRANGE a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Départ de M. LEGRAND Jean-Luc à 11 heures 52.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
DEPECHE Mireille	52	Cinquante-deux
SCHMIDT David	2	Deux
MOUNAUD Patrick	1	Un
VIALTAIX Marina	1	Un

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme DEPECHE Mireille a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin (annulé)

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 36
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue ⁴ 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRIER Serge	5	Cinq
RICHIN Denis	4	Quatre
MONTEIL Philippe	2	Deux
MOUCHONNET Bernard	2	Deux
SCHMIDT David	2	Deux
BOUCHET Emilie	1	Un
CARTON Christian	1	Un
DESGRANGES Roland	1	Un

GLOMOT Laurent	1	Un
GRANGE David	1	Un
LAVEDRINE Alain	1	Un
LE CORRE Caroline	1	Un
MORANÇAIS Patrice	1	Un
ROULLAND René	1	Un
TRIMOULINARD Hervé	1	Un
VIALTAIX Marina	1	Un

Après avoir constaté l'absence de candidat et compte tenu des observations des Conseillers communautaires, il est proposé d'intégrer la compétence « Gestion des locaux et PLUI » dans les compétences « Scolaire/Petite enfance » pour l'entretien des bâtiments scolaires et « Tourisme/Economie/PLUI » pour l'entretien des bâtiments relevant de la compétence économie auquel s'ajoute le PLUI, ramenant ainsi le nombre de Vice-Président à 5 au lieu de 6. Cette modification est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de conseillers en exercice : 62 - Quorum : 32		
Présents : 60	Votants : 62	POUR : 56
Pouvoirs : 2	Exprimés : 56	CONTRE : 0
Excusés : 0	Abstention : 6	
Absents : 1 - Départ de M. LEGRAND Jean-Luc		

Cette modification est votée à l'unanimité et il n'est pas tenu compte de ce vote.

3.4.2. Résultats du premier tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 25
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 36
f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
CARTON Christian	11	Onze
SUDI GUIRAL Françoise	5	Cinq
DESGRANGES Roland	3	Trois
NICOLAON Michel	3	Trois
RICHIN Denis	3	Trois
TRIMOULINARD Hervé	2	Deux
BOUCHET Emilie	1	Un
BOUGEROLLE Corinne	1	Un
BREUIL Elodie	1	Un
GRANGE David	1	Un

⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

MONTAGNE Sandrine	1	Un
MOUCHONNET Bernard	1	Un
MOUNAUD Patrice	1	Un
NOVAIS Manuel	1	Un
SCHMIDT David	1	Un

3.4.3. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	43
f. Majorité absolue ⁴	23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
CARTON Christian	11	Onze
SUDI GUIRAL Françoise	10	Dix
DESGRANGES Roland	8	Huit
NICOLAON Michel	6	Six
SCHMIDT David	3	Trois
BREUIL Elodie	1	Un
FAUCHER Pierre	1	Un
MONTAGNE Sandrine	1	Un
TRIMOULINARD Hervé	1	Un
WELZER Jean-Paul	1	Un

3.4.4. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
CARTON Christian	22	Vingt-deux
DESGRANGES Roland	12	Douze
NICOLAON Michel	8	Huit
SUDI GUIRAL Françoise	3	Trois
SCHMIDT David	2	Deux

3.4.5. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Michel CARTON a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
DECHAMPS Camille	59	Cinquante neuf
VIALTAIX Marina	1	un

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme DECHAMPS Camille a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.16. Élection du membre du bureau n°.....

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 0
- f. Majorité absolue ⁴ 0

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 0
- f. Majorité absolue ⁴ 0

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

